



## Editorial

### Une sortie de crise attendue!



Depuis début mars dernier, l'Organe de conduite régional (OCRg) de Val-de-Ruz a été mis en œuvre afin de gérer les situations liées au Covid-19.

Depuis, cet organe de gestion de crise s'est réuni à 22 reprises avec la tâche d'appliquer les directives fédérales et cantonales dans notre région ainsi que de mettre en place des mesures populationnelles telles des aides aux personnes à risque. Il a également dû gérer la limitation aux accès de l'espace public en lien avec les réunions de plus de cinq personnes.

Ainsi, plusieurs actions ont été menées afin de soutenir en particulier nos aînés et je tiens à remercier les personnes de bonne volonté qui se sont impliquées dans cette action, en particulier l'Association des bénévoles du Val-de-Ruz ainsi que le Guichet social régional et la chancellerie communale qui ont permis à cette structure d'aide de remplir sa mission.

J'aimerais également remercier toutes celles et ceux qui, spontanément, se sont portés à l'aide de personnes à risque afin de les accompagner pendant cette période compliquée.

A Val-de-Ruz, nous pouvons le constater une fois de plus, la notion de solidarité est bien présente et cela est réjouissant.

Maintenant, nous abordons la phase délicate de déconfinement, mais en étant bien conscients que le virus est toujours parmi nous!

Il est donc primordial de continuer de se protéger et d'adopter les gestes «barrières» ainsi que la distanciation sociale de deux mètres, préconisés par l'OFSP. Mais il s'agit également de recommencer à vivre et de profiter des activités de saison, en plein air.

Ensemble, nous pouvons casser la chaîne de transmission du virus et, dans cette phase cruciale d'ouverture, nous devons réussir à juguler la propagation de cette maladie afin de pouvoir pleinement profiter de la vie sociale, si précieuse à l'équilibre de chacun.

François Cuche, conseiller communal

## Prochain Conseil général

Le Conseil général est convoqué **lundi 22 juin 2020** à 19h30 à La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin.

**Vu les mesures actuelles en cette période de crise sanitaire, un nombre de places limité (environ 25) sera à disposition du public.**

L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mai 2020
3. Communications du président
4. Rapports d'activités des différentes commissions et des délégués, selon l'article 5.13 du règlement général
5. Nomination du bureau
6. Comptes et gestion 2019
7. Modification du règlement général du Cercle scolaire de Val-de-Ruz
8. Motions et propositions
9. Résolutions, interpellations et questions
10. Communications du Conseil communal

## Bibliothèques publiques et ludothèque

Les bibliothèques publiques et la ludothèque de Fontainemelon ont rouvert leurs portes le 8 juin 2020 selon les horaires suivants:

### Bibliothèque jeunesse et scolaire

Lundi, mardi et jeudi de 15h00 à 17h30 pour tous les usagers hors écoles enfantines et primaires de Fontainemelon. Pour les écoliers et les professeurs de Fontainemelon, les rendez-vous sont pris directement avec les bibliothécaires.

### Bibliothèque publique

Lundi de 19h00 à 21h00 et jeudi de 13h30 à 15h30.  
Sur rendez-vous de 10h00 à 12h00 du lundi au vendredi:  
Marie-Jeanne Ragot au 076 507 75 74.

### Ludothèque

Lundi de 16h00 à 18h00.  
Mardi et jeudi de 15h00 à 18h00.  
Samedi de 09h30 à 11h30.

Les bibliothèques sont accessibles par la rue de Bellevue et la ludothèque par la rue du Temple. Ces horaires sont valables jusqu'au 4 juillet 2020. Les établissements seront fermés durant les vacances scolaires et rouvriront le 17 août 2020, selon des horaires communiqués ultérieurement.

## Conseil communal

Lors de sa séance du 3 juin 2020, le Conseil communal a défini la composition de son bureau pour la fin de cette législature de la manière suivante:

Président	François Cuche
Vice-président	Roby Tschopp
Secrétaire	Christian Hostettler
Secrétaire-adjointe	Anne-Christine Pellissier
Membre	Cédric Cuanillon

La répartition des dicastères et celle des délégations ne font l'objet d'aucune modification.

## Magic Pass & nouveau forfait de ski

D'entente avec les sociétés de téléski Les Bugnenets-Savagnières SA et Le Crêt-du-Puy SA, la promotion du ski pour les jeunes reste de mise pour l'hiver 2020-2021, cela au travers du Magic Pass et de forfaits locaux.

### Magic Pass: subvention communale pour les enfants et les étudiants

Dans le but de soutenir le ski auprès des enfants nés entre 2005 et 2014 ainsi que des étudiants (maximum 25 ans), la Commune maintient une subvention de CHF 60 par abonnement aux personnes ayant leur domicile légal à Val-de-Ruz.

Toutes les informations en matière de prix et de procédure de commande sont disponibles sur le site [www.magicpass.ch](http://www.magicpass.ch). Attention, au fil des mois, les prix évoluent. Pour les enfants, le prix de CHF 269 est garanti jusqu'au 7 septembre 2020. Le formulaire de remboursement Magic Pass pour enfant et étudiant/apprenti est disponible sur le site internet communal. Il peut également être demandé au 032 886 56 33 ou à [loisirs.val-de-ruz@ne.ch](mailto:loisirs.val-de-ruz@ne.ch). Délai de transmission: **31 octobre 2020**.

### Nouveaux forfaits

La Commune n'oublie pas les autres habitants de Val-de-Ruz. Forte des expériences des saisons précédentes, elle a constaté que les abonnements n'étaient plus suffisamment attractifs. Dès lors, une nouvelle offre de ski aux Bugnenets-Savagnières et au Crêt-du-Puy est proposée pour cet hiver.

Un forfait ski de neuf jours pourra être acquis, du **1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2020**, au tarif de CHF 90 pour les enfants (nés en 2004 et après) et de CHF 180 pour les étudiants/apprentis, adultes et seniors. Les jours non utilisés pourront être reportés sur la saison suivante. Le formulaire de commande sera disponible à partir du mois d'août 2020.

Cette année encore, la Commune est heureuse de s'associer à cette action visant à promouvoir le ski auprès des enfants et des étudiants, mais également à soutenir les deux stations.



## Anniversaires et jubilés

Fêtent en juin 2020:

### Noces de diamant (60 ans)

- Lucette et Claudy Meylan, à Boudevilliers.

### Noces d'or (50 ans)

- Micheline et Raymond Jeanneret-Gris, à Fontainemelon;
- Iuliana et Tibor Olah, à Fontainemelon;
- Wendy et Yves Tornare, à Fontainemelon;
- Ruth et Hans Weingart, aux Hauts-Geneveys.

### 90 ans

- Hedwig Doerfliger, à Cernier;
- Roger Guenat, à Dombresson.

## Le chiffre du mois

# 72

Considérant les 18 derniers mois, il s'agit du nombre de terrines offertes par le Conseil communal aux jubilaires de la Commune fêtant leurs noces de platine (70 ans), de diamant (60 ans) ou d'or (50 ans), ce qui représente 48 terrines en moyenne pour une année.

A cela s'ajoutent les 20 plantes fleuries et 13 boîtes de chocolats, en moyennes annuelles, offertes aux habitants de la Commune fêtant leurs 90 ans ou 100 ans.

## Dernière séance du Législatif

Lors de sa séance du 25 mai 2020, le Conseil général a pris les décisions suivantes:

Objet	Pour	Contre	Abst.
Modification du règlement général (système de suppléance, passation de pouvoir et archivage): acceptée			
- arrêté relatif à la modification du règlement général	30	1	2
- arrêté relatif à la modification du règlement sur les finances	31	0	2
- arrêté relatif à la modification de l'arrêté du Conseil général relatif aux indemnités des membres du Conseil général, de ses commissions et des délégations	33	0	0
- arrêté relatif à la modification du règlement sur le statut des membres du Conseil communal	33	0	0
Nouvelle modification partielle du plan d'aménagement local de Boudevilliers, secteur «Sécheron»: acceptée	33	0	0
Demande d'un crédit d'engagement de CHF 5'000'000 relative à l'extension de la STEP de Val-de-Ruz (traitement des micropolluants): acceptée	33	0	0
Demande d'un crédit d'engagement de CHF 520'000 relative au réaménagement de la STEP du Pâquier et de la Combe La Balère: acceptée	27	5	1
Demande de deux crédits-cadres pour l'eau potable et pour l'assainissement en 2020: acceptée			
- arrêté relatif à une demande de CHF 1'623'000 pour l'eau potable	33	0	0
- arrêté relatif à une demande de CHF 500'000 pour l'assainissement	33	0	0
Réorganisation de l'accueil parascolaire à la suite de la sortie de Valangin du CSV: acceptée	33	0	0
Demande d'un crédit d'engagement de CHF 160'000 relative à l'extension du chauffage à distance de Chézard-Saint-Martin: acceptée	26	3	4
Rapport d'information relatif au plan communal des énergies: pris en considération	25	6	2
Motion «des logements abordables aussi à Val-de-Ruz!»: refusée	10	19	4

## Réouverture des guichets communaux

Les guichets de l'administration communale sont de nouveau accessibles au public depuis le 8 juin 2020. Toutefois, la vigilance est encore de mise car le virus circule toujours. En cas de visite, merci de respecter la signalétique et les directives mises en place dans les locaux de l'administration.

Pour sa propre santé et pour celle des autres, il reste recommandé de ne effectuer sa visite à l'administration communale qu'en cas d'impératif.

Contactez-nous de préférence:

- par téléphone;
- par messagerie électronique;
- par courrier postal;
- via les boîtes aux lettres situées aux administrations de Cernier et des Geneveys-sur-Coffrane.

## Ouverture de la piscine d'Engollon

Une partie des restrictions liées au Coronavirus étant levées, la piscine d'Engollon est ouverte depuis le 6 juin 2020. Les conditions d'utilisation des différentes installations doivent répondre aux mesures sanitaires en vigueur et sont adaptées au cas par cas. Avec plus de 21'000 m<sup>2</sup> de pelouse, la piscine dispose d'un espace suffisant pour accueillir de nombreux visiteurs.

Les mesures de distanciation et les règles d'hygiène restent indispensables afin d'éviter tout rebond de l'épidémie. Elles sont affichées à l'entrée de la piscine ou visibles sur le site internet communal et doivent être respectées.

## Utilisation des infrastructures communales

Afin de permettre la location des salles communales pour des manifestations privées ou publiques, un concept de protection spécifique a été élaboré. Il est appliqué depuis le 6 juin 2020 et restera en vigueur jusqu'à modification des dispositions sanitaires élaborées par la Confédération.

Il fixe les conditions d'utilisation permettant de garantir le respect des règles d'hygiène et de distance pour les personnes présentes. En particulier, il détermine le nombre maximal de personnes pouvant utiliser les différents espaces.

A l'instar des salles, cabanes, aulas, temples ou cantines, les infrastructures sportives telles les salles de gymnastique, salles polyvalentes ou terrains de sport disposent aussi d'un concept de protection, entré en vigueur le 11 mai dernier. Celui-ci a fait l'objet d'une mise à jour, en vigueur depuis le 6 juin également, afin de permettre la réouverture des installations sportives aux sociétés, clubs et groupes sportifs qui disposent d'une demande de reprise des entraînements confirmée ainsi que d'un concept de protection de leur fédération.

**Suivez l'évolution des mesures sur [www.val-de-ruz.ch](http://www.val-de-ruz.ch) et sur NEMO News.**



**Covid-19**